

## Nouveau design à haut niveau de sécurité pour le permis de conduire suisse

En Suisse, quelque 6,4 millions de citoyens possèdent un permis de conduire. Chaque année, près de 600 000 permis au format carte de crédit (PCC) sont produits. Toutes les personnes qui commanderont à compter du 15 avril 2023 un permis de conduire au service des automobiles de leur canton de domicile recevront sous quelques jours un permis au format carte de crédit de nouvelle génération par voie postale. Les données portées sur le nouveau PCC n'ont pas été modifiées. Le nouveau design correspond en revanche aux standards internationaux et européens les plus élevés en matière de sécurité des permis.

### Caractéristiques de sécurité les plus importantes du nouveau permis de conduire:

- Le nouveau permis de conduire passe au polycarbonate (comme la carte d'identité). Les données personnalisées sont imprimées sur le permis au moyen d'une gravure laser.
- Le passage du doigt sur le nouveau permis permet de constater que certains éléments de sécurité apparaissent en relief sur la surface lisse du permis.
- Au recto du permis, une image changeante indique, selon l'angle d'observation, soit l'autorité émettrice, soit la date de naissance du titulaire du permis de conduire.
- L'observation du verso du permis selon divers angles de vision fait apparaître différentes couleurs sur les croix. Un code QR est désormais imprimé par gravure laser au verso du permis. Il peut être lu au moyen d'un Smartphone et contient certaines des données visibles sur la face avant du permis.



Spécimen du nouveau permis de conduire à compter du 15 avril 2023 (recto et verso). © asa.

A compter de janvier 2023, tous les permis de conduire sont produits au sein d'un centre d'impression centralisé disposant des technologies les plus modernes. Jusque-là, plus de 50 points d'impression étaient en service dans les services cantonaux des automobiles. Le nouveau processus centralisé d'impression contribue donc, lui aussi, à l'accroissement de la sécurité.

### Que vont devenir les anciens permis de conduire?

Les permis de conduire au format carte de crédit (PCC) existent depuis déjà plus de 20 ans et resteront valables sans limitation de durée. L'inclusion de nouvelles données ou de données complémentaires sur le PCC (p. ex. port de verres correctifs ou obtention d'une nouvelle catégorie) nécessite, comme cela était déjà le cas, l'émission d'un nouveau permis. Les personnes souhaitant volontairement obtenir un nouveau permis de conduire peuvent faire échanger leur ancien permis à compter du 15 avril 2023 auprès du service des automobiles de leur canton de domicile. Les émoluments pour le nouveau permis de conduire sont fixés par chaque canton, mais ne seront pas adaptés en raison de la modernisation du permis.

Les personnes encore en possession d'un permis de conduire bleu au format papier doivent en revanche le faire échanger prochainement. En 2024, le permis de conduire bleu au format papier ne sera plus valable. L'Office fédéral des routes (OFROU) et les services cantonaux des automobiles donneront au cours des semaines qui viennent des informations relatives aux échanges et aux délais.

### Pour de plus amples informations:

Le site Internet [www.lepermisdeconduire.ch](http://www.lepermisdeconduire.ch) donne un aperçu filmé de quelques caractéristiques de sécurité du nouveau PCC. Vous y trouverez également les réponses aux questions les plus fréquemment posées ([FAQ](#)). Pour toute question, veuillez nous contacter via:

Service de presse asa  
Monica Di Mattia  
Thunstrasse 9, 3005 Berne  
Téléphone: 031/ 350 83 83  
Mail: [monica.dimattia@asa.ch](mailto:monica.dimattia@asa.ch)